

14. The main area where a rancher can increase his return is by adding to his breeding herd. He does this by improving his carrying capacity and adding more cattle. In the past it was primarily the increase in breeding herd numbers that was not capitalized. Land purchases, buildings, or machinery were obvious capital costs.

15. One of the real difficulties in changing from a cash to accrual basis was the fact that it had to be done all at once and full taxes paid on the increased value in the one income year. The basic herd provisions were originally designed to provide a form of recognition that the rancher could not build his breeding herd without some alleviation of tax but the freezing of Standard Unit Value in 1962, again a stop-gap measure, withdrew the incentive to gradually upgrade to market value.

16. We now are faced with the situation that we have four methods of valuing cattle. The first is the cash method. It is simple and straight forward but the tax bite is ferocious especially on a herd that has been building over a long period of time. All sales are income and taxed at full individual rates.

17. Second, we have the accrual system usually valued near market.

18. Third, we have the basic herd system wherein a rancher has been able to treat certain livestock as capital investment, the costs of which were non-deductible and the proceeds non-taxable.

19. Fourth, we have the Standard Unit Value election under regulation 1802 which could be applied to both the accrual or basic herd inventory and which allowed a rancher to choose a value for his standard unit and from then on only work with numbers of head.

20. In the absence of a capital gains tax all of these systems will work well for the type of operation that uses them.

21. Now that capital gains taxes are proposed it is suggested that the man on basic herd will be allowed to value up to market on V day with no penalty. The man on accrual who may have put his cattle into inventory at a value exactly the same as the man on basic herd will not be allowed this privilege and will be exposed to a substantially larger capital gain after V day. The man on the cash

14. La meilleure façon pour un rancher d'accroître son revenu est l'augmentation de son troupeau d'élevage. Il le fait en améliorant ses capacités d'extension en ajoutant plus de bétail à son cheptel. Auparavant, c'était l'augmentation du nombre de troupeaux d'élevage qui n'était pas capitalisé. Étaient seulement considérés comme valeurs réelles les achats de terrains, constructions ou machines.

15. Une des réelles difficultés de la transition d'une valeur cash réelle à une base progressive fut le fait que ceci devait se faire en une seule fois et que la totalité des taxes soit exigibles sur la base d'une valeur augmentée durant une seule année fiscale. Les provisions pour troupeau d'élevage furent établies à l'origine à titre de reconnaissance que le rancher ne pouvait pas former un troupeau d'élevage sans un certain allègement de ses taxes, mais l'immobilisation de la valeur provoquée par la «Standard Unit Value» en 1962—encore une mesure d'arrêt—retira le stimulant nécessaire et graduellement le haussa à la valeur du marché.

16. Pour parer à cette situation, nous avons quatre méthodes d'évaluation du bétail. La première est la méthode «cash». Elle est simple et juste, mais la morsure de l'impôt est féroce, surtout sur un troupeau élevé en un long laps de temps. Toutes les ventes sont considérées comme revenu et taxées à plein taux individuel.

17. La seconde est le système accumulé, habituellement évalué au marché.

18. La troisième, le système du troupeau de base, par lequel le rancher a pu considérer certain de son bétail comme capital investi, dont le coût a été considéré non déductible et les profits exonérés de taxe.

19. Quand à la quatrième, c'est celle du «Standard Unit Value» votée sous la législation de 1802 qui pourrait s'appliquer aussi bien sur la valeur accumulée du troupeau que sur celle de base, et qui permet au rancher de choisir l'unité standard de son assiette fiscale et conséquemment considérer seulement le nombre de têtes.

20. En l'absence de cet impôt sur le revenu du capital, tous ces systèmes fonctionneraient très bien pour le genre d'exploitations qui les emploieraient.

21. Il est suggéré que, puisque les taxes sur le revenu du capital sont proposés, quiconque ayant un troupeau de base serait autorisé à l'évaluer au prix du marché au jour V, sans encourir d'amende. Quand à celui au troupeau accumulé, qui aurait inscrit dans son inventaire son bétail à la même valeur que celui au troupeau de base, il ne lui serait pas accordé ce privilège et il serait exposé à un revenu du